



Déclaration sinistre sécheresse

Par mag62601

Bonjour,

Suite à différents signalements d'habitants auprès de la mairie de ma commune, cette dernière a fait une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle liée à sécheresse et à la réhydratation des sols. L'arrêté a été publié ce jour au journal officiel (période du 01/04/2022 au 30/09/2022). Etant donné les fissures sur mon habitation je souhaite ouvrir un sinistre auprès de mon assurance cependant celle ci demande la date de survenue du sinistre. Je peux difficilement répondre par une date précise. Que me recommandez-vous? De mentionner une date postérieure au 30/09? En dehors des photos à fournir me conseillez vous de préciser des éléments en particulier?

D'avance, merci pour votre aide.

Par AGeorges

Bonsoir Mag,

De mentionner une date postérieure au 30/09?

Sans doute pas ! Vous n'avez aucun souvenir de votre premier constat de fissure ? Un visiteur, un voisin, un membre de votre famille non, plus ?

me conseillez vous de préciser des éléments en particulier?

Les photos ne permettent pas forcément de voir où sont les fissures (trop près).

Donc, décrire les fissures les plus importantes, leur position, leur longueur et leur écartement maximum, avec le numéro de photo associée.

Par mag62601

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Bonne journée.